



Le projet associatif

La Petite Ourse est une association d'acteurs citoyens porteurs d'un projet d'intérêt général et de solidarité sur le territoire visant à :

- **Agir ensemble pour plus de justice sociale et participer à la construction d'un monde plus libre et plus responsable**
- **Permettre l'accès au droit fondamental d'être reconnu comme citoyen à part entière**
- **Faire reconnaître le travail comme un droit pour tous**
- **Donner la priorité aux personnes**

Les acteurs de La Petite Ourse s'engagent à contribuer au développement économique, social et environnemental du territoire à travers des valeurs communes. Ils répondent de ces valeurs et de leurs pratiques devant leurs administrateurs, leurs salariés, leurs partenaires et les habitants du territoire.

- **La solidarité**

La vie en société place tout être humain dans une relation d'interdépendance. La solidarité en constitue le socle. Elle se vit au quotidien.

Les acteurs de cette solidarité acceptent les différences qui obligent à l'écoute et au partage.

- **La transparence**

Prendre le risque de la transparence c'est être en capacité à tout moment d'expliquer ses décisions et ses actes. Mais être transparent c'est aussi savoir dire je n'ai pas de réponse dans l'immédiat.

Tout ne peut être débattu, mais tout doit pouvoir être expliqué, car une action claire découle d'une explication claire.

- **La responsabilité**

La responsabilité c'est avoir conscience des conséquences de ses actes et de ses comportements et les assumer.

La responsabilité c'est devoir réagir en toutes circonstances. Face à un problème, montrer que l'on voit ou que l'on sait c'est déjà agir en responsable.

La responsabilité à La Petite Ourse est une co responsabilité.

Il faut savoir donner la place à l'autre pour qu'il apprenne la responsabilité.

- **Le respect**

Respecter l'autre c'est avoir une attitude bienveillante, savoir accepter les différences.

Le respect se doit d'être réciproque.

Même si l'attitude n'est pas respectable, la personne doit toujours le rester.

- **La mixité**

La Petite Ourse se doit d'accueillir toute personne rencontrant momentanément des difficultés d'accès à l'emploi.

La mixité des cultures, des origines, des âges, des expériences est source de richesse et de réussite dans notre mission d'insertion.

Le droit du travail, les règles de l'entreprise et notre éthique permettent au quotidien de réduire tout phénomène de stigmatisation et d'exclusion.

- **L'utilité sociale**

L'utilité sociale donne du sens au travail, car penser utilité sociale c'est porter un autre regard sur notre société et ne pas réduire la richesse à ce qui est produit ou vendu.

L'utilité sociale c'est lutter contre les fractures de notre société. C'est avoir, dans une entreprise sociale et apprenante, pour ligne de conduite la progression et l'émancipation des personnes.

- **Le travail**

Le travail permet d'exprimer notre créativité, de produire notre avenir, c'est un moyen vers l'autonomie et la reconnaissance sociale des personnes.

En réhabilitant le plaisir d'apprendre, les acteurs de La Petite Ourse contribuent à l'émergence de talents et de désirs.

L'élément moteur du désir d'apprendre est le partage du savoir faire. Dans les situations de travail, chacun à quelque chose à enseigner et quelque chose à apprendre.

- **Le respect de l'environnement**

Face aux défis environnementaux nous n'avons plus d'autre choix aujourd'hui que de modifier nos comportements.

Le réemploi d'objets afin de prolonger leur durée de vie, le démantèlement permettant un recyclage optimum participent à la réduction du volume des déchets. Cette action est au cœur de notre acte pédagogique de sensibilisation au respect de l'environnement.

Le respect de l'environnement doit nécessairement se transmettre à travers les gestes de notre quotidien au travail.



L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

[Article L-5132-1 du code du travail]

Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour mission :

- D'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières
- D'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de favoriser leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

[Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique]